

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS FINANCIERS QUI PROMEUVENT DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Covéa Renouveau France I (FR0014001BL7)

I. Résumé

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans engagement d'effectuer des investissements durables. Le pourcentage minimal des investissements du fonds qui respecte ces caractéristiques s'élève à 70 %.

Les indicateurs de durabilité choisis permettent de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds :

1. La part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel
2. La part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)
3. La note moyenne ESG du portefeuille par rapport à la note de l'univers

Les données ESG proviennent de fournisseurs externes (notamment Urgewald et ISS) dont les données brutes sont utilisées pour créer des notations et listes d'exclusion internes. Ces données sont mises à jour régulièrement et complétées par la recherche interne. Cependant, les données sont soumises à des limitations structurelles qui reposent sur la qualité et la disponibilité des données par les émetteurs.

II. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

III. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel

Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)

Note moyenne ESG du portefeuille par rapport à la note de l'univers

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner, à partir de critères quantitatifs et/ou qualitatifs, des entreprises éligibles au PEA basées en France et/ou négociées sur le marché français de tous secteurs qui participent à la sécurisation et/ou à la souveraineté de l'économie française en privilégiant les investissements dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations. Le compartiment est exposé au risque Actions dans une fourchette comprise entre 60% et 110 % maximum de l'actif net. La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements est abordée à différents niveaux du processus d'investissement.

Elle est réalisée en amont et durant l'investissement à travers la note du pilier G (Gouvernance) comptant pour 1/3 de la note ESG finale d'un émetteur.

Une structure de gestion sera considérée saine (ou non) notamment selon le respect de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le taux d'indépendance du Conseil d'Administration, le taux d'indépendance du Comité d'Audit ou encore la nomination d'un administrateur référent indépendant en cas de concentration des pouvoirs en la personne d'un Président-Directeur Général. La présence de représentants des salariés au Conseil d'Administration est également un indicateur des relations avec le personnel. Quant à la rémunération du Directeur Général, celle-ci est abordée sous plusieurs angles (Say on Pay contraignant ou non, variation de la rémunération fixe, part du variable dans la rémunération totale, intégration de critères ESG dans le bonus, etc...). Les pratiques fiscales sont analysées par le biais du taux d'imposition général, du niveau de transparence du taux d'imposition par pays et de l'exposition aux paradis fiscaux. Des éléments quantitatifs et qualitatifs alimentent ces appréciations.

L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements est également réalisée à travers l'attention particulière réservée aux éventuelles controverses qui sont suivies par l'équipe d'Analyse. Leur niveau de risque est notamment apprécié selon la gravité et la matérialité des sujets.

IV. Proportion d'investissements

Le fonds n'a pas pour vocation de réaliser des investissements durables

Covéa Finance prend en compte l'exposition directe à un émetteur pour déterminer la proportion des investissements alignées avec les caractéristiques E/S. Le pourcentage d'alignement de ce produit est de 70%.

La valorisation de dérivés exposés à des émetteurs privés, des indices ou le change est pris en compte dans la valeur « autres investissements ».

Pour plus d'informations veuillez-vous référer au template précontractuel, publié en annexe du prospectus disponible sur la page dédiée du site web Covéa Finance.

V. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les critères extra financiers des investissements sont basés sur une notation ESG développée en interne par l'équipe d'analyse financière et extra-financière et complétés par les données fournies par un prestataire externe indépendant (ISS). Cette notation s'appuie sur une équi pondération des 3 piliers (Environnement, Social, Gouvernance).

Les données récupérées auprès du prestataire externe font l'objet d'un contrôle de cohérence par les analystes et peuvent donner lieu à une demande d'information dans le cadre de résultats aberrants.

Les données traitées par l'analyse extra-financière et celles du prestataire sont cependant dépendantes de la transparence des émetteurs.

Ces données sont filtrées manuellement selon les seuils définis par la politique d'exclusion de Covéa Finance et mis à jour trimestriellement. Un contrôle de cohérence est effectué en rapport avec les publications de données précédentes ainsi qu'un contrôle interne de premier niveau.

VI. Méthodes

Caractéristique E/S	Indicateurs de durabilité	Méthodes utilisées pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes
L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie)	- Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens) - Part des entreprises exposés aux énergies non-conventionnelles	Les indicateurs choisis mesurent directement le respect de la caractéristique environnementale pour les investissements en direct de l'OPC, dans la mesure où un faible part d'entreprises exposées au charbon/exposées au pétrole/gaz non-conventionnel correspond à une application efficace de la politique d'exclusion.
La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche <i>best in univers</i> , consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.	- la note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par l'OPC (par rapport à la note de l'univers de départ)	La caractéristique environnementale et sociale se base sur l'effet de la notation interne des émetteurs dans leur sélection. L'indicateur choisi mesure cet effet sur le portefeuille.

VII. Sources et traitement des données

La politique d'exclusion repose sur les données fournies par deux prestataires de données indépendant : ISS (fournisseur privé de données) et Urgewald (organisation environnementale et sociale non-lucrative).

ISS (Institutional Shareholder Services) est une société privée détenue majoritairement par Deutsche Borse Group fournissant de multiples services à destination d'investisseurs et couvrant plus 80 000 émetteurs. Urgewald est une organisation non gouvernementale fournissant des données sur les sociétés liées au charbon et aux industries pétrolières et gazières.

VIII. Limites aux méthodes et aux données

Les données fournies par ces prestataires, mis à jour trimestriellement, sont issues de leurs recherches et des questionnaires qu'ils soumettent aux émetteurs. Elles sont donc par définition dépendantes de la transparence de ces dits émetteurs.

IX. Diligence raisonnable

Afin de respecter les caractéristiques E/S du produit, l'équipe recherche effectue les diligences suivantes :

- Émetteurs souverains : Une appréciation de données E, S et G à partir de données publiques agrégées dans une base de données interne.
- Obligations vertes : Une vérification interne du caractère vert de l'obligation sur la base des données fournis par l'émetteur, audits indépendants publiques et informations obtenues lors d'échanges directes avec les émetteurs.
- Émetteurs privées : Une appréciation et notation sur la base de données fournis par des prestataires externes spécialisés, rapports publiés par l'émetteur, d'autres informations publiques ainsi que de données obtenus lors de l'échange direct avec l'émetteur.

Pour plus d'information veuillez consulter notre politique ESG.

X. Politiques d'engagement

Pour plus d'informations veuillez-vous référer aux politiques ESG, engagement actionnarial et exclusion mises à disposition sur le page dédiée du site internet de Covéa Finance.

Le règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement Disclosure ou SFDR » adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne le 27 novembre 2019 impose aux acteurs financiers de nouvelles obligations de transparence en matière de communication d'informations extra-financières.

Les caractéristiques de nos produits financiers auxquelles vous allez effectivement accéder sont destinées à vous présenter des informations en matière de durabilité en application de ce règlement.

Ces informations complètent certaines caractéristiques extra-financières des OPC gérés par notre Société de gestion figurant dans leur prospectus complet et notamment l'annexe précontractuelle « SFDR » de chacun de nos OPC. Pour plus de précisions, nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute décision d'investissement. Les informations, services et produits présentés sont susceptibles d'évoluer à tout moment, et de façon unilatérale par Covéa Finance. La responsabilité de Covéa Finance ne saurait être engagée à ce titre.

Elles ne constituent en aucun cas un support promotionnel, une sollicitation, un conseil ou une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers.

Les personnes qui sont soumises à des restrictions interdisant la publication ou l'accès aux informations contenues sur les pages suivantes, tels que les ressortissants des États-Unis, ne sont pas autorisées à y accéder.

Covéa Finance décline toute responsabilité en cas d'utilisation de ce site effectuée en violation de ces conditions d'accès ou en cas d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans les pages précédentes.